

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle Cutullic de la Commune de Paimboeuf, sous la présidence de Yannick MOREZ, convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur LAMANT Teddy, Madame PACAUD Dorothée, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame BELLANGER Josiane, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur RICOUL Gildas, Madame VALLEE Ginette, Madame GAYAUD Séverine, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur DEVILLE Thierry qui a donné pouvoir à Madame COUET Sabine, Madame BOUREL Mélissandre qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Monsieur TOURET Eric qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Monsieur CHERAUD Roch.

Secrétaire de séance : Monsieur GENTES Hervé.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 27 – Pouvoirs : 8 – Votants : 35



DEL2023-084 FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

Dans le cadre de la compétence « Politique de l'Enfance et de la Jeunesse », et après examen par le Bureau Communautaire, la Commission Enfance et Jeunesse et la Commission Finances du 30 mai 2023, je vous propose de fixer les nouveaux tarifs communautaires des accueils périscolaires et accueils de loisirs sans hébergement tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

**TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES
A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023**

TARIFICATION AU ¼ D'HEURE

QF	VALEURS	2022/2023	2023/2024
QF1	0 à 273	0,57 €	0,58 €
QF2	274 à 539	0,62 €	0,63 €
QF3	540 à 804	0,69 €	0,70 €
QF4	805 à 1067	0,75 €	0,77 €
QF5	1068 à 1332	0,82 €	0,84 €
QF6	1333 à 1598	0,91 €	0,94 €
QF7	1599 à 1864	1,00 €	1,04 €
QF8	1865 et +	1,00 €	1,06 €

- ❖ Abattement de 10 % dès le 2^{ème} enfant
- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SECTEUR PREADOLESCENTS
A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	PRIX PLANCHER	PRIX PLAFOND
1/2 journée sans repas	0,006	4,22 €	10,55 €
1/2 journée avec repas	0,009	6,32 €	15,83 €
journée avec repas	0,012	8,44 €	21,09 €

Le taux d'effort est calculé sur la valeur du Quotient Familial.

- ❖ Abattement de 10 % dès le 2^{ème} enfant
- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SECTEUR ENFANCE
A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023

QF	VALEURS	journée complète		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas	
		2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024
QF1	0 à 273	8,36 €	8,44 €	6,26 €	6,32 €	4,18 €	4,22 €
QF2	274 à 539	12,25 €	12,37 €	9,19 €	9,28 €	6,12 €	6,18 €
QF3	540 à 804	13,78 €	14,06 €	10,34 €	10,55 €	6,88 €	7,02 €
QF4	805 à 1067	15,31 €	15,69 €	11,48 €	11,77 €	7,66 €	7,85 €
QF5	1068 à 1332	16,84 €	17,35 €	12,63 €	13,01 €	8,42 €	8,67 €
QF6	1333 à 1598	18,37 €	19,01 €	13,78 €	14,26 €	9,19 €	9,51 €
QF7	1599 à 1864	19,90 €	20,70 €	14,93 €	15,53 €	9,95 €	10,35 €
QF8	1865 et +	19,90 €	21,09 €	14,93 €	15,83 €	9,95 €	10,55 €

- ❖ Abattement de 10 % dès le 2^{ème} enfant
- ❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé



Le Président,
MOREZ Yannick

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 22 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20230615-DEL2023084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023